



ASSOCIATION DES
JURISTES D'EXPRESSION FRANÇAISE
DU NOUVEAU-BRUNSWICK

LE BREF

ISSN 0847-3560

40, chemin Masters
Moncton (N.-B.) E1A 4S1

le 15 janvier 1993
Vol. 5, n° 1

DROITS LINGUISTIQUES DE L'ASSURÉ

Le ministre de la Justice du Nouveau-Brunswick, l'hon. Edmond P. Blanchard, n'est pas convaincu qu'il y a « violation systématique des dispositions de la *Loi sur les assurances* » en matière des droits linguistiques de l'assuré dans la province, comme l'avait affirmé l'AJEFNB à la suite d'une enquête effectuée auprès de certains greffes. Toutefois, son ministère poursuit, dit-il, l'étude de la question.

L'Association, de son côté, a décidé d'encourager les assurés à déposer des dénonciations en justice contre les compagnies d'assurance automobile qui ne leur ont pas demandé leur choix de langue au moment de leur vendre de l'assurance ou qui n'ont pas respecté ce choix. Les membres qui ont connaissance de violations de cette nature sont aussi priés de nous les signaler.

COMPÉTENCE LINGUISTIQUE DES JUGES

L'Association est insatisfaite des mesures prises par le gouvernement provincial pour assurer que les justiciables francophones ne subissent aucun préjudice en raison de leur langue en matière pénale, particulièrement dans l'Est de la province. Aussi demande-t-

elle d'être invitée à participer aux prochaines discussions multilatérales que le ministre de la Justice doit avoir avec la magistrature et le Barreau.

L'Association est heureuse de participer au Comité consultatif sur les nominations à la Cour provinciale (le Conseil nommera un nouveau représentant à ce comité pour remplacer M^e Charles A. LeBlond, dont le mandat se termine), mais elle est d'avis que le gouvernement doit, en outre, préciser combien de juges bilingues il devrait y avoir dans chacune des circonscriptions et quel devrait être le niveau de leurs compétences linguistiques.

GRAPHIE DES NOMS

Un article paraîtra dans le prochain numéro du *Bulletin des avocats*, dans les deux langues, exhortant les membres du Barreau à respecter l'épellation correcte des noms propres et, pour éviter les problèmes d'accentuation, à cesser de mettre le nom des parties en majuscules. Nous avons aussi reçu l'assurance de la collaboration des membres de la magistrature en cette matière.

CONTRATS IMMOBILIERS

L'Association poursuit ses démarches auprès des agents immobiliers afin de les convaincre d'utiliser des formules bilingues ou françaises dans leurs

opérations avec des clients francophones. Si ces démarches s'avèrent infructueuses, l'Association considère la possibilité de demander au gouvernement d'intervenir législativement.

CIRCONSCRIPTION DE MONCTON

L'Association a reçu l'assurance que les séances des motions et les audiences sur l'état des instances dans la circonscription de Moncton auront lieu, à compter du mois prochain, dans les deux langues officielles.

RENCONTRE D'HIVER À FREDERICTON

L'Association espère que ses membres seront nombreux à se rendre à Fredericton, du 28 au 31 janvier, pour participer aux séances de formation permanente offertes dans le cadre de la rencontre d'hiver de la Division du Nouveau-Brunswick de l'Association du Barreau canadien.

TÉLÉ-CLEF SE MÉTAMORPHOSERA

La prochaine livraison de *Télé-CLEF*, la revue d'actualité de la common law en français au Canada, sera la dernière à être produite dans le style qui l'a vu naître. La Fédération canadienne des associations de juristes d'expression française, qui en assurera désormais la publication par l'entremise des **Productions Claude Savoie Inc.**, a en effet décidé, après une enquête auprès des lecteurs, d'en changer la présentation et la fonction. L'été nous réserve donc là-dessus une surprise.

CAPSULES JURIDIQUES

L'Association a été invitée à réaliser des capsules juridiques de 30 secondes ou d'une minute pour diffusion sur les ondes des radios communautaires. L'enregistrement des capsules sera fait par le poste de radio **CKRO** de Pokemouche. Les membres intéressés à collaborer à cet important projet d'information juridique voudront bien en informer la secrétaire générale.

LIEU ET DATE DU PROCHAIN CONGRÈS

Le Conseil décidera peut-être à sa réunion du 28 courant de dissocier notre congrès de la Rencontre annuelle des juristes francophones, pour qu'il se tienne désormais dans diverses régions de la province, et au printemps plutôt qu'à l'automne. Faites connaître votre point de vue à votre représentant régional ou à la secrétaire générale.

AIDE BÉNÉVOLE EN MATIÈRE D'IMPÔTS

Impôts Canada est à la recherche de bénévoles pour son programme d'aide à l'établissement de déclarations d'impôts. Une session de formation de 3 heures est donnée aux bénévoles. Les intéressés peuvent contacter **J. LeBlanc** au 1-800-561-9361.

Faites part de vos commentaires ou changement d'adresse en communiquant avec:

L'AJEFNB
40, chemin Masters
Moncton (N.-B.) E1A 4S1

Publié avec l'aide financière du...



Gouvernement du Québec
Bureau du Québec
dans les Provinces atlantiques